

33, rue Bloor Est, bureau 303 Toronto (Ontario) M4W 3H1

Tél.: 416 961-6311

normespub.ca

Possibilités de bénévolat aux Normes de la publicité

Représentation du public au sein des conseils et des comités des Normes de la publicité

Les Normes de la publicité administrent un certain nombre de conseils et de comités bénévoles dont les membres qui les composent proviennent de l'industrie de la publicité et du public.

Les représentants du public reflètent les points de vue et la diversité de l'ensemble de la collectivité. Bien qu'on ne s'attende pas à ce qu'ils soient des experts en publicité, les représentants du public sont intéressés à la culture contemporaine et aux médias. La participation à des conseils est à titre individuel et non en tant que représentant d'une industrie, d'une entreprise ou d'un groupe d'intérêt ou de consommateurs particuliers.

Nous invitons les personnes qualifiées, qui sont intéressées à siéger à l'un des conseils ou des comités des Normes de la publicité, à soumettre leur candidature à <u>benevolat@normespub.ca</u>. Des possibilités de servir de représentant du public, à titre bénévole, sont disponibles de temps à autre au sein des conseils et des comités suivants :

1) Conseils des normes

Les Conseils des normes jouent un rôle essentiel en assurant un processus d'évaluation des plaintes contre la publicité qui est objectif, équilibré et juste. Les Conseils ont pour mandat d'examiner et de juger les plaintes à l'encontre de publicités qui semblent enfreindre le *Code canadien des normes de la publicité* (le *Code*), principal outil d'autoréglementation de la publicité.

Conseil des normes (Toronto)

Le Conseil des normes (Toronto), qui comporte des représentants provenant du pays tout entier, jugent les plaintes des consommateurs à l'encontre de publicités diffusées en langue anglaise. Le Conseil se réunit environ 10 fois par année, de 12 h à 14 h HE, aux bureaux mêmes des Normes de la publicité situés à Toronto. Les candidats intéressés doivent être disponibles durant cette période. Les représentants du public reçoivent une légère rétribution.

Conseil des normes (Montréal)

Le Conseil des normes (Montréal) jugent les plaintes des consommateurs à l'encontre de publicités diffusées en langue française de même que de publicités diffusées uniquement au Québec. Il se réunit au besoin – soit trois ou quatre fois par année – aux bureaux des Normes de la publicité de Montréal, de 12 h à 14 h. Les candidats intéressés doivent être disponibles durant cette période. Les représentants du public reçoivent une légère rétribution.

2) Comité d'approbation de la publicité destinée aux enfants (Toronto)

Le Comité d'approbation de la publicité destinée aux enfants a l'importante responsabilité d'examiner et d'approuver les messages publicitaires radiotélévisés destinés aux enfants afin d'en assurer la conformité avec les dispositions du *Code de la publicité radiotélévisée destinée aux enfants*. Tous les messages publicitaires destinés aux enfants doivent être approuvés par ce Comité et porter un numéro d'approbation des Normes de la publicité valide avant d'être diffusé sur les ondes de la télévision canadienne.

Le Comité est présidé par les Normes de la publicité et comporte des représentants de l'industrie de la publicité et de radiodiffuseurs publics et privés ainsi que des représentants du public.

Le Comité se réunit un lundi matin sur deux, de 9 h à 11 h HE, pendant une partie de l'année, mais plus souvent de septembre à novembre. Pour être retenus, les candidats doivent être disponibles pendant cette période. Les représentants du public reçoivent une légère rétribution.

3) Groupe consultatif sur la publicité sur les cosmétiques

Le Groupe consultatif sur la publicité des cosmétiques (GCPC) est un organisme consultatif qui développe et qui propose des révisions aux Lignes directrices : allégations acceptables pour la publicité et l'étiquetage des cosmétiques.

Le GCPC est composé de représentants de l'industrie, de Santé Canada, des Normes de la publicité et d'un représentant du public; il se réunit environ une fois par année pendant près de deux heures. Le représentant du public reçoit une légère rétribution.

4) Conseil consultatif de la publicité des produits de santé destinés aux consommateurs

Le Conseil consultatif de la publicité des produits de santé destinés aux consommateurs conseillent les Services d'approbation des Normes de la publicité sur les politiques et les procédures de la Section des médicaments à l'intention des consommateurs. Il est composé de représentants de l'industrie de la publicité, d'organismes médicaux et de santé, de Santé Canada, d'autres organismes concernés/responsables et d'un représentant du public. Le Conseil se réunit une fois par année pendant près de deux heures. Le représentant du public reçoit une légère rétribution.

Qualifications des représentants du public

Les conseils et les comités des Normes de la publicité ont pour but de refléter la société contemporaine. Pour ce faire, nous cherchons des candidats qui représentent la diversité canadienne et qui possèdent les qualifications suivantes :

- Capacité à interpréter et à appliquer les codes et les lignes directrices en vigueur;
- Capacité à voir les deux côtés d'un problème et à faire preuve de bon sens et de sensibilité;
- Capacité à débattre de manière raisonnée, objective et respectueuse;
- Engagement communautaire manifeste et capacité à refléter les normes communautaires canadiennes généralement reconnues;
- Capacité à préserver la confidentialité du matériel examiné et des délibérations du Conseil;
- Capacité à travailler au sein d'une équipe diversifiée;
- Intérêt manifeste dans la publicité et dans les médias, et
- Capacité de participer aux rencontres prévues pendant les heures de bureau.

Dans le cas du Comité d'approbation de la publicité destinée aux enfants, les candidats doivent également être parents d'enfants de moins de 12 ans.

Processus de recrutement

Pour poser votre candidature au poste de représentant du public bénévole au sein de n'importe quel conseil ou comité des Normes de la publicité, veuillez nous soumettre une lettre de motivation de même que votre curriculum vitae qui décrit votre expérience de travail pertinente ou au sein de la collectivité. Dans votre lettre, veuillez préciser le conseil ou le comité qui vous intéresse et expliquer comment vous satisfaites aux exigences énoncées.

Après examen des candidatures reçues, les personnes dont les noms figurent sur la liste des candidats sélectionnés seront convoquées à un entretien avec le Comité de sélection des Normes de la publicité. Les décisions prises par ce Comité sont finales. Les Normes de la publicité conserveront les candidatures reçues pendant douze mois pour des besoins futurs.

Pour soumettre votre candidature, veuillez l'envoyer à <u>benevolat@normespub.ca</u>.